



## Separation avec un concubin

Par **delphine\_old**, le **11/08/2007** à **15:18**

Bonjour,

Cela fait 9 ans que je vis avec mon ex nous avons un petite fille de 3 ans , j'ai decider de le quitter car plus rien n'aller entre nous.

J'ai connu une autre personne et mon ex nous fais des menaces et à pris un avocat.

Ces conditions sont les suivants pour que j'ai la garde de ma fille.

Il nous interdit à sa fille et à moi tout contact avec mon nouveau ami, et ne veut pas k'il puisse rentré dans l'appartement.

Est ce possible qui 'il est ce droit ?

Et comment pourrais je faire ?

pas avance merci

Par **emids\_old**, le **21/08/2007** à **19:10**

c'est tout de meme abusif de vous condamner au célibat en échange de la garde de votre fille... et puis d'apres ce que vous avez écrit, il se fout de la garde de sa fille tant que vous ne voyez pas votre nouveau compagnon... ça ne pese pas bien lourd devant un juge, car le garde d'un enfant ne se monnaie pas, ... sauf si votre nouvel ami est un danger public, auquel cas il serait normal qu'il souhaite protéger sa fille.

en tous cas, je vous conseille de contacter rapidement un avocat afin de démarrer les

procédures qui régleront ce probleme de garde..